

# Négociation PSE



## La CFTC

### a activement participé à l'amélioration des mesures :

#### Départ volontaire

- Les indemnités extra légales améliorées pour tous les salariés
- La période de départ volontaire portée à 3 mois

#### Substitution

- À l'issue des 2 premiers mois de la période de volontariat et jusqu'à la fin de celle-ci (À l'exclusion du bénéfice des mesures d'âge prévues au Chap. 6 du Titre II)
- Elle ne pourra se faire qu'au sein de la zone INSEE et les zones limitrophes
- Concernant les marchés et services, la substitution pourra se faire au niveau national compte tenu de la configuration des centres de réparation

#### Le congé de reclassement volontaire, ou contraint

- 6 mois en plus du légal pour les + de 50 ans et en situation de handicap
- Capitalisation du solde du congé de reclassement si sortie anticipée

#### Aide à la création d'entreprise

- La direction accordera une aide financière d'un montant de 12 000 € bruts à chaque projet de création ou reprise d'entreprise à laquelle pourra s'ajouter une aide technique de 2500 € bruts auprès d'un cabinet spécialisé.

#### Aide la mobilité interne

- Amélioration de l'indemnité de reclassement
- Prise en charge des frais d'agence immobilière/caution ou de notaire dans le cadre d'une location ou de l'achat d'un logement à hauteur de 2000 € TTC sur présentation de justificatifs
- Aide au financement d'un permis de conduire plafonnée à 1000 €
- Aide indemnité kilométrique et SNCF
- .....

#### Mesures d'âge

- Mesures d'accompagnement de fin de carrière :
  - retraite et surtout Preretraite, avec possibilité de rachat de trimestres aidés:
  - ★ 100% du coût des 4 premiers trimestres rachetés
  - ★ 80% du coût des 2 trimestres rachetés suivants
  - ★ 70% du coût des 6 trimestres rachetés suivants

Aide supplémentaire pour le passage à temps partiel

**vos élus CFTC, partenaires de vie professionnelle toujours à votre écoute !**

*Hervé Scoubart-DSC CFTC ARL*